

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/04/2010  
Réception par le Prefet : 06/04/2010  
Publication : 09/04/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-5-7-2

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la mise en œuvre de ce nouveau service d'écoute musicale en ligne, qui devra faire l'objet d'une demande d'inscription supplémentaire de 20 000 € en recette et en dépense lors de la DM1 2010,
- adopte la convention financière annexée au présent rapport,
- autorise le Président à signer cette convention financière.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions